

## DÉCLARATION D'UN RÉSEAU FERMÉ PROFESSIONNEL (RFP) ÉLECTRICITÉ <sup>1</sup>

Ce formulaire est destiné à la déclaration, conformément à l'article 15ter, §1<sup>er</sup>, alinéa 2, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

- D'un réseau fermé professionnel d'électricité « historique » (existant à la date du 27 juin 2014).
- D'un réseau fermé professionnel issu d'une cession d'une partie d'un réseau interne d'électricité existant à la date du 27 juin 2014, à la suite de l'acquisition d'une partie du site par une autre entreprise.

Le formulaire dûment complété et signé, accompagné de ses annexes doit être envoyé par courrier à la CWaPE ou envoyé par voie électronique à l'adresse [RESEAUXALTERNATIFS@cwape.be](mailto:RESEAUXALTERNATIFS@cwape.be).

Si vous souhaitez introduire une demande d'autorisation d'un nouveau réseau fermé professionnel d'électricité, veuillez utiliser le [formulaire de demande d'autorisation d'un réseau fermé professionnel d'électricité](#).

### PARTIE 1 – Identification du demandeur – gestionnaire du RFP

#### Coordonnées du demandeur - GRFP

Nom de la personne physique ou dénomination sociale de la personne morale gestionnaire du RFP		
Forme juridique <sup>2</sup>		
Rue, numéro, boîte postale		
Code postal et localité		
Pays		
Numéro d'entreprise <sup>3</sup>		
Personne habilitée à représenter la société <sup>4</sup>	Nom	
	Prénom	
	Fonction	

<sup>1</sup> Au sens du [décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité](#)

<sup>2</sup> SA, SRL...

<sup>3</sup> Numéro BCE

<sup>4</sup> Dans le cadre de la présente demande

	e-mail	
	Tél.	
Personne de contact <sup>5</sup>	Nom	
	Prénom	
	Fonction	
	e-mail	
	Tél.	

## PARTIE 2 – Adresse du RFP

### Adresse de l'infrastructure <sup>6</sup>

Rue, numéro, boîte postale	
Code postal et localité	

## PARTIE 3 – Périmètre géographiquement limité du RFP

Veuillez joindre en annexe un plan ou plusieurs plans géographiques sur lesquels sont identifiés :

- 1.1. Les différentes parcelles cadastrales, avec indication de leurs numéros ;
- 1.2. Le périmètre du RFP ;
- 1.3. L'emplacement du/des raccordement(s) du RFP au réseau de distribution ou de transport (local) ;
- 1.4. L'emplacement des raccordements des clients aval<sup>7</sup> ;
- 1.5. L'emplacement des unités de production d'électricité existantes ou en projet, en distinguant les puissances et les différentes filières de production.

## PARTIE 4 – Destination du site sur lequel est implanté le RFP

- Site industriel
  Site commercial
  Site de partage de services

Veuillez joindre, en annexe, la description complète de la destination du site.

## PARTIE 5 – Clientèle desservie par le RFP (en aval du raccordement)

- Professionnel – nombre :  
 Résidentiel\* – nombre :

<sup>5</sup> Pour le traitement du dossier

<sup>6</sup> Ou adresse du point de raccordement au réseau de distribution ou de transport (local) d'électricité

<sup>7</sup> "client aval" : client final et/ou producteur raccordé au réseau de distribution, de transport ou de transport local par le biais d'un réseau privé ou d'un réseau fermé professionnel

Veillez joindre en annexe une liste des clients avals desservis par le réseau fermé professionnel, avec leurs coordonnées complètes (dénomination, adresse et personne de contact).

*\*Si des clients résidentiels sont desservis, veuillez préciser le lien existant entre ceux-ci et le responsable du site (employés, concierges...).*

## **PARTIE 6 – Justification de déclaration du RFP**

**Le réseau fermé professionnel existait à la date du 27 juin 2014**

Veillez préciser si le RFP répond à la condition A ou B, ci-dessous et justifier la réponse (au besoin en se référant à une annexe) :

***A. Pour des raisons spécifiques ayant trait à la technique ou à la sécurité, les opérations ou le processus de production des utilisateurs de ce réseau sont intégrés ou étaient historiquement intégrés.***

Veillez justifier ci-dessous :

***B. L'électricité est fournie essentiellement pour leur propre consommation au propriétaire ou au gestionnaire du réseau fermé professionnel et aux entreprises qui leur sont liées.***

Veillez justifier ci-dessous :

Le réseau fermé professionnel est issu de la cession à un tiers d'une partie d'un réseau interne existant à la date du 27 juin 2014, suite à l'acquisition d'une partie du site par une autre entreprise.

Veillez :

- Justifier ci-dessous que le réseau d'électricité constituait un réseau interne d'électricité avant la cession (au besoin en se référant à une annexe) :

- Préciser la date de cession :
- Joindre en annexe copie de l'acte d'acquisition d'une partie du site par un tiers.

## **PARTIE 7 – Droit de propriété ou de jouissance du gestionnaire du RFP**

Veillez joindre les documents attestant que le gestionnaire du RFP est bien propriétaire du RFP ou dispose d'un droit lui garantissant la jouissance des infrastructures du RFP.<sup>8</sup>

## **PARTIE 8 – Caractéristiques techniques du RFP**

### **8.1 - Informations sur le (les) points de raccordement du RFP au réseau de distribution ou de transport (local)**

#### **Compteur n°1**

Code EAN de prélèvement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<sup>8</sup> Exemple : extraits de la matrice cadastrale ; copie d'un acte notarié attestant d'un droit réel sur les terrains ; copie d'un contrat de location ou de mise à disposition ; autorisation de passage de câbles sur les terrains, etc.



## PARTIE 10 – Conformité technique du RFP

Le gestionnaire est tenu de faire vérifier la conformité technique du réseau fermé professionnel, à ses frais, par un organisme agréé dont le rapport doit parvenir à la CWaPE dans l'année de la déclaration.<sup>11</sup>

Veuillez joindre en annexe ce rapport si celui-ci est déjà disponible.

## PARTIE 11 – Pièces à joindre en annexe

<a href="#">PARTIE 3</a> – Périmètre géographiquement limité du RFP
<a href="#">PARTIE 4</a> – Destination du site sur lequel est implanté le RFP
<a href="#">PARTIE 5</a> – Clientèle desservie par le RFP (en aval du raccordement)
<a href="#">PARTIE 6</a> – Justification de déclaration du RFP
<a href="#">PARTIE 7</a> – Droit de propriété ou de jouissance du gestionnaire du RFP
<a href="#">PARTIE 8</a> – Caractéristiques techniques du RFP
<a href="#">PARTIE 9</a> – Capacités techniques du gestionnaire du RFP
<a href="#">PARTIE 10</a> – Conformité technique du RFP

## PARTIE 12 – Confidentialité – protection des données à caractère personnel

### Confidentialité

La CWaPE s'engage à garantir la confidentialité des données commercialement sensibles recueillies et communiquées dans le cadre de la présente demande, conformément à l'article 47bis § 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

L'ensemble de ces données seront traitées dans le cadre strictement nécessaire à l'exécution des missions de la CWaPE, telles que prévues par le décret susvisé du 12 avril 2001.

**Le demandeur s'engage à informer la CWaPE du caractère confidentiel de certaines données communiquées, à les identifier expressément et à les joindre dans une annexe spécifique à la présente demande.**

La CWaPE se réserve le droit d'interroger le demandeur, en cas de doute, sur le caractère confidentiel des données et le cas échéant, de recueillir la motivation de ce dernier. À défaut de réaction ou en cas d'abus manifeste de la part du demandeur, la CWaPE est en droit, de manière motivée et après avoir entendu le demandeur, de divulguer les informations.

<sup>11</sup> La conformité technique du RFP doit être démontrée conformément aux lignes directrices de la CWaPE du 30 mai 2023 relatives à la démonstration de la conformité technique des réseaux fermés professionnels d'électricité ayant fait l'objet d'une déclaration (voir le document référencé [CD-23e30-CWaPE-0048](#)).

## Règlement général sur la protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans ce formulaire seront traitées conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données.

Les données seront récoltées, traitées et, le cas échéant, transmises par la CWaPE uniquement dans le cadre de l'exercice de sa mission liée à la déclaration de RFP et au contrôle des obligations du gestionnaire de RFP. Les données collectées seront conservées le temps de la durée d'exploitation du RFP et seront communiquées aux destinataires suivants : les gestionnaires de réseaux en Région Wallonne et l'Administration.

Vous êtes en droit, à tout moment, de demander l'accès à vos données, d'exercer votre droit à la limitation du traitement, de demander la rectification ou l'effacement de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données via l'adresse [privacy@cwape.be](mailto:privacy@cwape.be).

Je marque mon accord pour que mes données à caractère personnel soient traitées par la CWaPE

## PARTIE 13 – Signature et déclaration

En tant que gestionnaire d'un RFP ou en tant que personne habilitée à le représenter, je déclare :

- que toutes les informations contenues dans ce formulaire et son annexe sont conformes et véritables ;
- avoir pris connaissance des obligations qui incombent aux gestionnaires de [réseaux fermés professionnels](#) et qui sont notamment contenues dans le [décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité](#), dans l'[arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 relatif aux réseaux fermés professionnels de gaz et d'électricité](#), dans l'[arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité](#) et, dans le [Règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci](#) (RTDE)<sup>12</sup>.

Date :

Signature :

Nom et prénom :

Fonction :

---

<sup>12</sup> Le RTDE contient les prescriptions techniques et obligations à charge des gestionnaires de réseaux fermés professionnels raccordés au [réseau de distribution](#).

# ANNEXE – MODELE DE DECLARATION DU CLIENT AVAL – CAPACITES TECHNIQUES DU GESTIONNAIRE DE RFP

Je soussigné(e)	<i>Veillez indiquer le nom et le prénom ainsi que la fonction au sein de la société.</i>
dûment habilité(e) à représenter la société	<i>Veillez indiquer le nom complet de la société qui sera alimentée en électricité par le réseau fermé professionnel.</i>

**OU**

Je soussigné(e)	<i>Veillez indiquer le nom et le prénom de la personne physique qui sera alimentée en électricité par le réseau fermé professionnel.</i>
-----------------	--

atteste que :

- tous les renseignements nécessaires m'ont été fournis en matière de conception, d'exploitation, d'entretien et de contrôle des installations du réseau fermé professionnel d'électricité à établir sur le site de

*Veillez indiquer le nom et l'adresse du site sur lequel sera implanté le réseau fermé professionnel d'électricité.*

- au regard de ces renseignements, j'estime que

*Veillez indiquer l'identité complète du gestionnaire de réseau fermé professionnel.*

présente les garanties et compétences suffisantes en termes de capacité technique pour la gestion du réseau fermé professionnel d'électricité.

Fait à :

À la date du :

Signature :

Nom et prénom :